

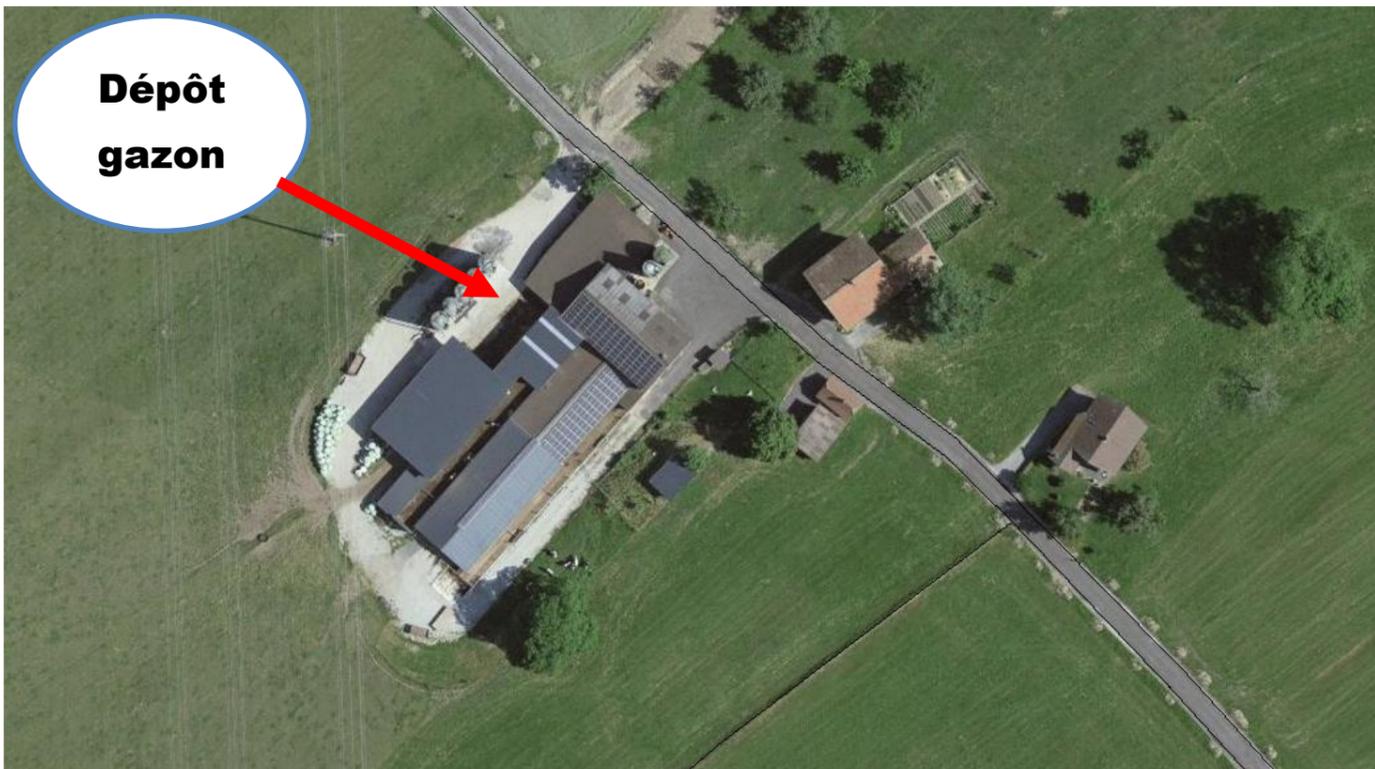
# DEPÔT DE GAZON

Soit dans la benne à la déchetterie (selon les heures d'ouverture)  
Soit directement chez les agriculteurs (aux conditions suivantes) :

## Bapst Michel, Route d'Arconciel 70 (Le Vuey), Treyvaux



## Waeber Jean-Joseph, Chemin de Vers-St-Pierre 60, Treyvaux



Pour rappel, nous vous demandons de bien vouloir respecter les points suivants :

- **UNIQUEMENT DU GAZON** peut être déposé ; pas de branches, pas de cailloux, pas de compost ou tout autre objet. Les déchets du jardin doivent être déposés à la déchetterie, soit dans la benne des déchets compostables ou les branches dans la zone de dépôt à la déchetterie.
- **Aucun déchet plastique** ne doit être mêlé au gazon !!!
- Le gazon se dépose à l'endroit mentionné par le panneau et selon les indications mises en place
- **Les horaires : 17h00 à 19h00 du lundi au samedi**
- Pas de dépôt le dimanche et les jours fériés
- Respect de la propriété et des personnes de l'exploitation

Une benne pour le gazon est toujours disponible à la déchetterie, aux heures d'ouverture habituelles ; lundi et mercredi de 17h00 à 19h00 et samedi de 08h30 à 11h00.

Nous vous demandons de respecter les conditions mises en place, faute de quoi nous nous verrons contraints de supprimer cette possibilité et de ne proposer plus que la benne officielle à la déchetterie.

Merci de votre aimable compréhension.